



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France

Communiqué de presse

Risque de chute dans les trémies de plancher : protégez vos salariés !

Les risques de chutes liées aux trémies de plancher sur les chantiers occasionnent de nombreux accidents graves voir mortels sur les chantiers BTP. **La Cramif publie un guide pour faire progresser les coordonnateurs de sécurité et de protection de la santé (CSPS), les maîtres d'œuvre (MOE), les entreprises et les fabricants** dans le domaine de la protection contre les chutes.

Un guide de prévention porteur de solutions concrètes

Les chutes de hauteur et de plain-pied constituent le **deuxième risque à l'origine des accidents du travail (20 %)** après les manutentions manuelles qui sont à l'origine de 50 % des sinistres. Elles engendrent des dépenses annuelles en réparation des victimes de plus de **1,1 milliard d'euros¹**.

Ce guide a été conçu en vue d'éviter le risque de chute lié aux trémies, et faciliter le choix de la protection de trémies, selon le type de plancher, la dimension et la destination de la trémie.

Il constitue un outil qui permet de satisfaire, notamment, à l'obligation réglementaire de prévenir le risque de chute de hauteur. La démarche suivie s'inscrit dans la logique des principes généraux de prévention. Elle prend en compte l'analyse de différentes solutions et situations de travail rencontrées sur les chantiers.

En effet, sa valeur ajoutée réside dans la réalisation de **fiches descriptives rédigées à partir de solutions existantes conciliant à la fois bonne pratique et innovation.**

(1) Source : Assurance Maladie - Risques professionnels.

Composition du guide et messages clés

Le guide s'articule en 3 parties. La première contient un **logigramme qui dicte la démarche et un outil d'aide au choix**. La matrice d'aide aux choix propose les protections à sélectionner au regard de la dimension de la trémie et de sa destination.

La seconde partie est un **recueil de fiches de solution** se rapportant à chacune des protections considérées dans la première partie. Les fiches proposées permettent de guider le chef d'entreprise dans la validation de la pertinence de la protection retenue, d'objectiver et d'arrêter son choix. Chaque entreprise a la faculté d'adapter ces fiches pour répondre à ses pratiques ou à sa culture.

La **troisième partie** est consacrée à la prévention en amont auprès des :

- donneurs d'ordre : MOA, MOE ;
- organisateurs de la prévention : CSPS, préventeur d'entreprise ;
- pré-fabricateurs d'élément de plancher en béton armé.

Le document propose des clauses pour le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), et des préconisations pour le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS). La modélisation des informations du bâtiment dit BIM « Building Information Modeling » est aussi abordée.

Des travaux menés en partenariat

Cette publication a été réalisée par un groupe de travail composé de :

- représentants du Syndicat Français de l'Echafaudage, du Coffrage et de l'Etalement (SFECE), de l'Association des Animateurs Sécurité des Entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics (ASEBTP), de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP), et du syndicat professionnel EPIONE au service de la coordination SPS ;
- contrôleurs de sécurité et ingénieurs conseil de la Cramif ;
- techniciens de fabricants et fournisseurs de matériels ;
- préventeurs d'entreprises générales.

Ces travaux confirment que la démarche de prévention doit s'appuyer sur la **collaboration de différents acteurs** ; c'est un facteur clé de succès pour aboutir à une prise en compte efficace de la démarche.



Consultez « Le guide de prévention de chute dans les trémies de plancher »

À propos de la Cramif

La Cramif est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Elle est au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé, des associations du secteur médico-social. D'une part, la caisse verse des prestations (pensions d'invalidité, allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, prestations des fournisseurs de grand appareillage). D'autre part, elle agit dans les domaines sanitaire et social et de l'autonomie.

Son service social accompagne et soutient les publics fragilisés. Son centre médical Stalingrad propose des consultations spécialisées. Son école de service social forme et perfectionne des travailleurs sociaux. Son centre Escavie informe et conseille en matière de handicap. Enfin, la Cramif gère les risques professionnels. Elle contribue à la prévention et à la reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles et participe au processus de leur réparation. Elle calcule et notifie aux entreprises leurs taux de cotisation.